



LA CARAVANE KAMÉLÉON À SAINT-MAJORIQUE LE 23 OCTOBRE PROCHAIN

Voici un tout nouveau projet offert par la Maison Marie Rivier qui s'adresse aux jeunes de 12 à 17 ans.

Ce projet a pour but de faire sortir et bouger les ados. Chaque semaine nous aurons une activité ludique en lien avec les saines habitudes de vies . Les activités vont avoir lieu à l'extérieur grâce à la caravane quand la température va le permettre sinon le centre s'occupe de fournir un local au besoin.

[Malgré le passage de la région du Centre-du-Québec en zone rouge, la caravane poursuit ses activités via ses réseaux sociaux. Nous vous invitons à découvrir ce qu'ils ont préparé.](#)



À toutes les personnes proches aidantes du Québec,
c'est le moment de vous dire :

UN MER PRE C ESSENTIEL

SEMAINE NATIONALE DES PROCHES AIDANTS | 1^{ER} AU 7 NOVEMBRE 2020

L'APPUI POUR LES
PROCHES AIDANTS
D'AINÉS
CENTRE-DU-QUÉBEC

*Vous êtes là pour eux,
nous sommes là pour vous.*

INFO-AIDANT
ÉCOUTE-INFORMATION-RÉFÉRENCES
1 855 852-7784
info-aidant@lappui.org
LAPPUI.ORG

LA MUNICIPALITÉ ANNONCE LA VENUE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

La municipalité met présentement sur pied un programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques. L'objectif de ce programme est d'accompagner les citoyens dans le paiement et la mise aux normes des installations septiques.

En vous inscrivant, vous bénéficierez d'un prêt remboursable à même votre compte de taxes pour les **20 prochaines années** avec un taux d'intérêt plus avantageux qu'un prêt personnel. Ce montant remboursable est assimilé à une taxe foncière imposée sur votre propriété, de sorte qu'en cas de vente, la balance sur le prêt devra être payée par l'acquéreur.

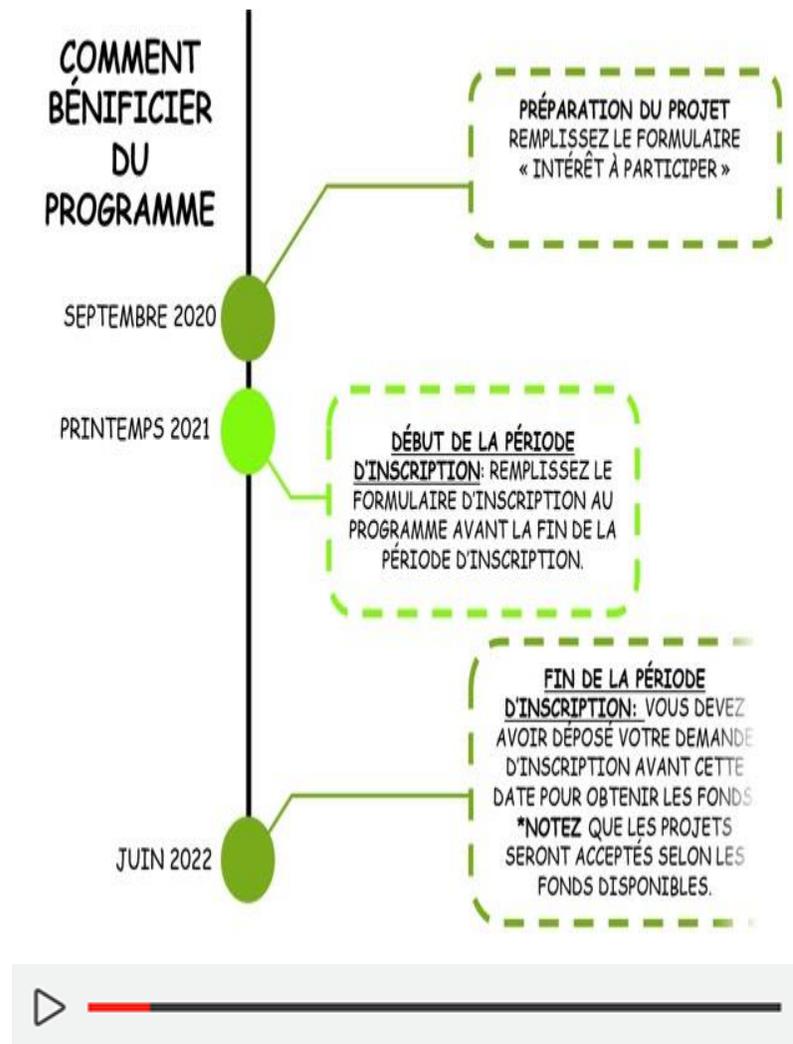
Les frais reliés à l'étude du sol, au test de percolation et aux travaux d'installation seront remboursés jusqu'à concurrence de 25 000\$ (avec taxe).

Afin d'avoir une idée approximative du montant à emprunter, la municipalité a besoin de connaître le nombre de personne intéressée à bénéficier du programme. À la fin de la période de préinscription, la municipalité empruntera un montant en



conséquence du nombre d'inscriptions. Les premiers à s'inscrire bénéficieront de l'aide financière pouvant aller jusqu'à 25 000\$ jusqu'à épuisement du fond.

[Pour lire la suite ou vous inscrire, cliquez-ici...](#)



3 MINUTES POUR ÉVACUER SES COURTS, PRÉPAREZ-VOUS!!!

Saviez-vous que vous disposez de trois minutes pour évacuer votre résidence en cas d'incendie? Pour vous préparer, le Ministère de la Sécurité publique du Québec vous invite à préparer votre plan d'évacuation comprenant :

- les sorties de secours (porte principale, fenêtres, porte-patio);
- 2 trajets par pièce pour se rendre aux sorties de secours;
- le point de rassemblement, situé à l'extérieur et accessible en toutes saisons;
- l'emplacement des avertisseurs de fumée, de monoxyde de carbone (CO) et des extincteurs portatifs.

Afin de connaître les bonnes pratiques à adopter et à vous préparer en pareille situation, nous vous invitons à consulter le site du ministère de la Sécurité publique.



Votre gouvernement

Québec



AVIS PUBLIC DE CONSULTATION ÉCRITE CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT 382-05



Le projet de règlement 382-05 vise à permettre la construction de résidence bi familiale isolée (communément appelé duplex) sur les lots vacants 4 435 118 et 4 435 136. Ces deux terrains se trouvent dans la zone résidentielle H12 où la construction de bi familiale isolée n'est pas permise.

Puisque ce type de construction est permise dans la zone H11 qui est contiguë à ces deux terrains, le règlement vise à intégrer les deux lots ainsi que le 710 rue Lecavalier à la zone H11 pour permettre la construction de deux résidences bi familiales (duplex). Les deux lots ainsi que la propriété du 710 rue Lecavalier sont représentés par les terrains rouges dans les cartes. Les terrains rouges sont ceux qui passeront de la zone H12 à la zone H11.

Pour des précisions sur ce projet de règlement, nous vous invitons à consulter notre site web à l'onglet suivant : <http://st-majoriquedegrantham.qc.ca/consultation-ecrite/>

AVIS PUBLIC DE CONSULTATION ÉCRITE CONCERNANT UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE SUR LE LOT 5 760 494



La demande de dérogation mineure sur le lot 5 760 494 vise l'autorisation de diviser une superficie de 1 212 mètres² de ce même lot à des fins de construction résidentielle alors qu'une superficie de 1 500 mètres² est nécessaire pour un terrain résidentiel selon le règlement de zonage 382-05 de la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham.

La superficie actuelle du 770 rue Élisée, aussi connue comme étant le lot 5 760 494, est de 3 033 mètres² et se prolonge jusqu'au Chemin du Sanctuaire. La partie que la propriétaire souhaite lotir se situe donc entre le garage municipal (755 chemin du Sanctuaire) et la garderie « Le pommier enchanté S.E.N.C. » (771 chemin du Sanctuaire).

Pour des précisions sur cette demande de dérogation mineure, nous vous invitons à consulter notre site web à l'onglet suivant : <http://st-majoriquedegrantham.qc.ca/consultation-ecrite/>

LA MAURICIE ET LE CENTRE-DU-QUÉBEC PASSENT AU PALIER ROUGE- MESSAGE DE MARIE JOSÉE GODI, DIRECTRICE RÉGIONALE DE SANTÉ PUBLIQUE

Voici un message du Dre Marie Josée Godi, directrice régionale de santé publique :

« Les équipes de santé publique ont analysé la situation épidémiologique pour nos deux régions. Dans les territoires visés par le changement de palier au rouge, nous constatons une hausse du nombre de nouveaux cas plus élevée par habitants, des éclosions dans différents milieux et un nombre de contacts significatifs élevé. Ces facteurs nécessitent le passage au palier d'alerte maximale pour freiner la propagation du virus » - Dre Marie Josée Godi, directrice régionale de la santé publique.

[Cliquez-ici pour plus d'infos ...](#)

MESURES EN VIGUEUR	
PALIER 4	
Mesures maximales <small>Restriction ou arrêt des activités non essentielles pour lesquelles le risque ne peut être corrélaté suffisamment</small>	
À domicile (maison et chalet)	Interdits : <ul style="list-style-type: none"> visiteurs d'une autre adresse Acceptés : <ul style="list-style-type: none"> un seul visiteur d'une autre adresse pour les personnes seules proches aidants personnes offrant service ou soutien main-d'œuvre pour travaux prévus
CHSLD, RPA et RI	Visites à des fins humanitaires Visites de proches aidants (1 personne à la fois, et un maximum de 2 personnes par jour en CHSLD)
Rassemblements privés	Interdits
Activités organisées dans un endroit public	Interdites, sauf pour les lieux de culte et les funérailles (maximum de 25 personnes et tenue d'un registre)
Déplacements interrégionaux	Non recommandés vers une zone verte , jaune ou orange et à l'extérieur du Québec (sauf déplacements essentiels, travailleurs, garde partagée, transport de marchandises)
Auditoires et audiences dans un lieu public intérieur	Salles de spectacle, cinémas, théâtres, bibliothèques et musées fermés
Restaurants	Salles à manger fermées Livraison et mets pour emporter seulement
Bars, brasseries, tavernes et casinos	Fermés
Loisir et sport	<ul style="list-style-type: none"> Aucune activité sportive et de loisir organisée permise Activités individuelles ou en duo autorisées dans le respect des consignes sanitaires Entraînements sous forme individuelle permis Installations sportives intérieures ouvertes pour pratique libre, mais accès aux vestiaires non permis, à l'exception des toilettes Aucune compétition permise Salles d'entraînement fermées
Activités toujours permises conditionnellement au respect des mesures sanitaires	
Établissements d'enseignement	Ouverts avec mesures spécifiques selon chaque niveau d'enseignement
Entreprises, commerces et boutiques	Ouverts
Services professionnels et de santé en cabinet privé	Ouverts seulement pour les services nécessitant une présence en personne
Soins personnels et esthétiques	Maintien des services
Organismes communautaires	Maintien des services

Votre gouvernement

Québec

GÈRE BIEN TES RESTES - LA CAMPAGNE DE SENSIBILISATION DE LA MRC DRUMMOND CE POURSUIT

Voici un message de la MRC Drummond:

Les géants sont parmi nous... Coquille d'œuf, pelure de banane, épi de maïs, cœur de pomme et pilon de poulet viennent nous rappeler leur ardent désir de finir en compost!

Vous pouvez les rencontrer au centre-ville de Drummondville, à Saint-Majorique, à Saint-Germain et dans le secteur de Saint-Joachim.

Ce coup publicitaire s'inscrit dans la campagne menée par la MRC et la Ville de Drummondville pour promouvoir l'utilisation du bac brun et le compostage domestique.



Merci à la firme Gesterra pour sa précieuse collaboration à ce projet.

OÙ CONSULTER PENDANT LA PANDÉMIE DE LA COVID-19?

Voici un message du CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec. Que ce soit pour un problème de santé mineur, un test de dépistage de la COVID-19 ou un problème psychosocial, nous invitons les citoyens de la municipalité à consulter le lien suivant.



[Consultez la fiche complète du CIUSSSMCQ..](#)

RETOUR SUR LE SONDAGE DES LOISIRS D'AOÛT 2019

Au cours des dernières années, l'accès aux infrastructures en sports et loisirs de la Ville de Drummondville a été grandement facilité. En 2016, la municipalité a signé une entente permettant aux citoyens de Saint-Majorique-de-Grantham d'avoir accès à toutes les infrastructures sportives et de loisirs de la Ville de Drummondville aux mêmes tarifs que les résidents de la Ville.

Afin d'obtenir le pouls de la situation, la municipalité a tenu une consultation citoyenne à l'été 2019. Cette consultation, à laquelle participaient des citoyens et différents intervenants du milieu, a permis d'identifier les besoins en matière de loisirs, sports et culture.

À la suite de cette consultation, des projets et des besoins ont été identifiés. Le conseil municipalité a souhaité valider les résultats de la consultation auprès de la population en sondant celle-ci. C'est ainsi que le sondage a été diffusé en ligne sur le site web de la municipalité du 15 août au 16 septembre 2019.

Se document se veut une synthèse des résultats obtenus lors du sondage.

[CONSULTEZ LES RÉUSLTATS ...](#)



MISE AU POINT CONCERNANT L'INTERDICTION DE CIRCULER EN VÉHICULE HORS ROUTE DANS LE PARC DE LA FORÊT DRUMMOND

La MRC de Drummond souhaite faire le point au sujet de la réglementation applicable au Parc régional de la Forêt Drummond qui interdit d'y circuler en véhicule hors route (VTT, motoneige, motocross, etc.).

La Forêt Drummond est un joyau naturel apprécié par des milliers de citoyens de la région en toutes saisons. C'est parce qu'elle souhaite mettre davantage en valeur ce lieu unique que la MRC a fait l'acquisition récemment des 20 km² de superficie qui appartenaient auparavant à Hydro-Québec. Cela n'inclut pas le parc du Sanctuaire, autrefois connu sous l'appellation du Centre La Plaine, qui appartient à la Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham et qui continue d'être sous la responsabilité de celle-ci.

[Lire la suite ...](#)



RÉGIE DU BAS-SAINT-FRANÇOIS : PETIT RAPPEL CONCERNANT LES BACS

La municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham et la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François souhaitent vous rappeler de bien positionner votre bac lors des différentes collectes. Les bacs doivent être situés à au moins 30 cm des autres pour permettre au bras mécanique d'attraper les bacs. Le bac doit se situer à la limite de votre propriété et du chemin public.

Aussi, prenez note qu'il est important de ne pas déposer des matières avec un poids trop important comme tel des matériaux et des rebus provenant de travaux de construction. Cela risque d'endommager votre bac et ses roues. Si un bac est trop lourd ou en mauvais état, il ne sera pas récolté. Il est de la responsabilité du propriétaire de s'assurer que ses bacs restent en bon état.



Courriel envoyé à : EMAIL

Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham
1962 boulevard Saint-Joseph Ouest

Saint-Majorique-de-Grantham (Québec) | J2B 8A8 | Canada
819-478-7058 | info@st-majorique.ca

[Politique anti-pourriel](#) | [Rapporter un abus](#) | [Vous désabonner](#)

